

# COMPTE RENDU SEANCE DU 12 avril 2011

L'an deux mil onze et le mardi 12 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2011

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	8
Votants	11

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, CONSTANT Thierry, ALIBERT Maurice, BRAN Wilfrid, BOY Jean Claude, Michel SERRES Mesdames CATEL Monique, PERROT Yannick

Absents :

Absents excusés : Madame Roseline OLIBA, Messieurs Alain LEPOINT, Georges DEGAT

Madame Roseline OLIBA a donné procuration à Madame Yannick PERROT

Monsieur Alain LEPOINT a donné procuration à Madame Monique CATEL

Monsieur Georges DEGAT a donné procuration à Monsieur Thierry CONSTANT

Secrétaire de séance : Madame Monique CATEL

Il est 20 h 30 le Maire constate que le quorum est atteint.

La réunion peut alors valablement commencer.

**Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre:** sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## ORDRE DU JOUR

### 1) Vote des comptes administratifs 2010

#### *a- Assainissement*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'année 2010 concernant le compte administratif du service assainissement.

Il en ressort :

Dépenses de fonctionnement :	7 718.56 €
Recettes de fonctionnement :	7 819.98 €
Dépenses d'investissement :	0.00 €
Recettes de fonctionnement :	2 071.49 €

**Résultat 2010 (avec les reports antérieurs positifs) 40 858.22 €**

Afin de procéder au vote Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix adopte le compte administratif 2010 du service assainissement.

#### **b- Commune**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'année 2010 concernant le compte

administratif de la Commune

Il en ressort :

Dépenses de fonctionnement :	163 530.28 €
Recettes de fonctionnement :	196 908.64 €
Dépenses d'investissement :	70 945.64 €
Recettes d'investissement :	58 741.51 €
<b>Résultat 2010 (avec reports antérieurs et solde des restes à réaliser)</b>	<b>33 411.41 €</b>

Afin de procéder au vote Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 10 voix adopte le compte administratif 2010 de la commune.

### **2) Vote des Comptes de Gestion 2010**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2010 du budget de la Commune et de l'Assainissement. Ces comptes de gestions sont dressés par le percepteur visé et certifié conforme n'appelle, ni observation ni réserve de sa part.

Ils sont identiques aux comptes administratifs 2010 de la Commune et du service Assainissement dressés par la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, valide à l'unanimité ces comptes de gestion 2010 pour la Commune et le service Assainissement.

### **3) Vote des quatre taxes locales 2011**

Monsieur le Maire présente l'état des quatre taxes locales pour 2011.

Il présente les taux et propose de les augmenter de **1,5%**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux proposés ci-dessous :

Taxe d'Habitation :	<b>7.06 %</b>
Taxe Foncière Bâti	<b>3.64 %</b>
Taxe Foncière non bâti :	<b>52.63 %</b>
CFE :	<b>9.33 %</b>

### **4) Examen des demandes de subventions des associations :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues des associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- Amicale des Sans Souci : 150.00€
- Sport et Détente : 150.00 €
- Randoline Compostelle Evasion : 50.00 €
- Entente des Parents d'élèves Saint Projet/Le Vigan : 500.00 €

### **5) Votes des Budgets Primitif 2011**

#### **a-Assainissement**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal présente au Conseil Municipal les différents postes comptables du budget 2011 pour le service assainissement.

Il en ressort :

Dépenses de fonctionnement :	45234.54 €
Recettes de fonctionnement :	45234.54 €

Dépenses d'investissement :	16 797.68 €
Recettes de fonctionnement :	16 797.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2011 du service assainissement.

#### **b-Commune**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal présente au Conseil Municipal les différents postes comptables du budget 2011 pour le budget principal avec les différentes opérations d'investissement prévues.

Il en ressort :

Dépenses de fonctionnement :	251 925.41 €
Recettes de fonctionnement :	251 925.41 €
Dépenses d'investissement :	105 344.74 €
Recettes de fonctionnement :	105 344.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif Principal 2011

#### 6) Contrat d'entretien des Chaudières Gaz

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un nouveau contrat d'entretien des chaudières gaz avec un autre prestataire suite à la résiliation du contrat avec l'entreprise DUTHOIT.

Un devis a été demandé à l'entreprise ESPACE CONFORT au Vigan. Il s'élève à 295.40€ TTC pour l'entretien de 4 chaudières gaz.

Proposition est faite de valider ce devis.

La participation demandée, au titre des charges récupérables, à chaque locataire reste inchangée (25% du coût d'entretien d'une chaudière soit désormais 18.46€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Valide le devis établi par ESPACE CONFORT pour la somme de 294.40€ TTC

- Dit que la participation de locataire à l'entretien d'une chaudière reste à hauteur de 25% de charge soit 18.46€ pour 2011.

#### 7) Gaz de Schiste

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'arrêté du Ministre de l'Ecologie et du Développement durable en date du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis de Nant », à la société texane Schuepbach Energy LLC, elle-même associée à GDF.

Considérant :

- les projets d'exploitation de gaz de schiste, énergie fossile et non renouvelable, par le recours à la technique dite de « fracturation hydraulique » consistant à injecter à très haute pression d'importantes quantités d'eau et de produits chimiques afin de fracturer la roche et d'en extraire le gaz,
- les permis d'exploration, attribués à plusieurs compagnies pétrolières le 1<sup>er</sup> mars 2010, par le précédent Ministre de l'Ecologie, portant sur près de 10 % du territoire national, essentiellement dans le sud du pays,
- le projet similaire de réserver un périmètre incluant une très large partie du département du Lot dans la zone dite de Cahors, représentant une surface de 5 710km<sup>2</sup>
- la méthode contestable d'octroi des autorisations sans concertation avec les élus locaux ni consultation des populations concernées,
- les graves nuisances potentielles générées par ce type de recherches en termes d'accessibilité, de construction de sites d'exploitation, de protection des paysages et des ressources
- le choix de plusieurs Etats Américains dont celui de New York, de décréter un moratoire sur ce type d'exploitation,
- l'impératif de respecter l'esprit et la lettre du Grenelle de l'Environnement,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal réuni par 10 voix pour et 1 abstention demande au gouvernement de stopper les recherches sans délai.

#### 8) Désignation des délégués au SYDED DU LOT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le comité syndical du SYDED a validé l'adhésion de la commune de SAINT PROJET pour l'assistance à l'assainissement collectif. Cela permettra à la collectivité de continuer à bénéficier en 2011 des interventions du SATESE.

Aussi, conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts révisés du SYDED, les collectivités adhérentes à cette compétence sont représentées au sein d'un collège à raison d'un délégué par tranche entamée de 2000 abonnés.

Sur cette base, la collectivité de SAINT PROJET, doit être représentée au sein du collège « Assainissement » par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Par ailleurs, afin d'assurer la régularisation administrative de ce nouveau cadre du SATESE, et conformément à la délibération validée par le comité syndical le 16 décembre 2010, il est nécessaire de mettre fin à la convention signée le 8 novembre 2000 avec le Conseil Général du LOT.

Monsieur Léon-Bernard CLAESEN est candidat au poste de délégué titulaire et Monsieur Alain LEPOINT est candidat au poste de délégué suppléant. Il n'y a pas d'autre candidat.

Après vote, le Conseil Municipal: vote

- par 10 voix pour et 1 abstention : délégué titulaire : Léon-Bernard CLAESEN

- par 10 voix pour et 1 abstention : délégué suppléant : Alain LEPOINT

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention relative au soutien technique apporté aux collectivités par le service Départemental d'assistance Technique à l'Épuration et au suivi des eaux (S.A.T.E.S.E)

#### 9) Désignation délégué Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Thierry CONSTANT, du poste de délégué titulaire à la Communauté de communes Quercy Bouriane pour les réunions du Conseil Communautaire il est nécessaire de nommer un nouveau délégué.

Monsieur Alain LEPOINT, suppléant de Monsieur Thierry CONSTANT est candidat au poste délégué titulaire. Madame Monique CATEL est candidate au poste de déléguée suppléante de Monsieur LEPOINT. Il n'y a pas d'autre candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- Par 10 voix pour et 1 abstention : Délégué titulaire à la CCQB : Monsieur Alain LEPOINT

- Par 10 voix pour et 1 abstention : Délégué suppléant à la CCQB : Madame Monique CATEL

#### 10) Contrat de maintenance logiciel MICROBIB- renouvellement

Monsieur le Maire fait au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance concernant le logiciel de gestion de livre MICROBIB mis à notre disposition par la Bibliothèque Départementale de Prêt du LOT. Le coût de la maintenance représente la somme de 99.00€ HT par an qui sera soumis au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à une révision. Le présent contrat prendra effet au 1/05/2011 pour un an renouvelable.

Proposition est faite de renouveler le contrat de maintenance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité ce renouvellement de contrat et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit contrat de maintenance avec la société MICROBIB pour une durée d'un renouvelable.

## 11) Questions Diverses

Voirie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue de Monsieur Patrick STAMMBACH, à savoir de goudronner la partie de voie allant à son atelier-bureau situé aux Issals et demande également une signalétique indiquant son entreprise depuis la RD 801 et VC 105.

Monsieur le Maire propose de programmer la route des Issals dans le programme voirie de la CCQB en 2012 en y incluant cette portion de 150 mètres. En ce qui concerne la signalétique, le problème est toujours le même, c'est au Président du Conseil Général à qui il faut adresser les demandes d'autorisations sachant que la réglementation dit que toutes pré-enseignes sont interdites hors agglomération. Néanmoins Monsieur le Maire se propose de trouver une signalétique discrète indiquant les Issals et l'entreprise concernée.

Monsieur ALIBERT nous fait part du programme voirie pris en compte sur Saint Projet par la Communauté de Communes sur cette année lors des commissions voirie auxquelles il a participé.

Commune	Voies	ml	m2	Coût euros TTC Devis (valeur 2011)	Elagage - Brise Roche	Total estimation 2011	Proposition budgétaire 2011 600 000 €	Reste à reporter en 2012
St Projet	VC n°109 Tuileries	421	1572	13 136,59 €		49 828,98 €	47 908,55 €	-1920,43 €
	VC n°202 Bois d'Auvergne	1088	3209	28 917,26 €	2643,16 €			
	VC n°313 Mas de Cauze	193	587	5 131,98 €				

Véhicule : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un nouvel annonceur a signé la convention avec la commune afin d'avoir sa publicité sur le véhicule communal. Il s'agit de l'entreprise Eric LIEVRE, peinture et revêtement.

Villages Fleuris : Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il s'est rendu au conseil général le lundi 7 avril pour y recevoir le prix départemental des villages fleuris. Ce prix s'est accompagné d'un virement sur le compte de la mairie d'un montant de 155 €. Monsieur le Maire remercie Mme Roseline OLIBA, Mme Simone DEGAT et les employés communaux qui ont tous permis par leur travail d'obtenir cette distinction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 22 heures 10.